**Délibération**

**Pour l’adhésion à la convention de participation proposée par le CDG17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé**

Le ...... *(date)*, à ...... *(heure)*, en ...... *(lieu)* se sont réunis les membres du Conseil municipal *(ou :* syndical *; ou :* communautaire *; ou :* d'administration*)*, sous la présidence de ......,

Étaient présents : ......

Étaient absent(s) excusé(s) : ......

M. ...... a été désigné comme secrétaire de séance.

**LE/LA MAIRE *(OU :* LE/LA PRÉSIDENT(E)*)* PROPOSE À L'ASSEMBLÉE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code des assurances ;

Vue les codes de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu l’ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ;

Vu la délibération du conseil d’administration du Centre de gestion de la Charente-Maritime n°DEL-2025-07/n°04 du 8 juillet 2025 attribuant la convention de participation à MNT/RELYENS ;

Vu la convention de participation et son contrat collectif d’assurance signée entre le CDG17 et MNT/RELYENS ;

Vu l’avis du comité social territorial : du … ;

Le/La Maire (ou : Le/La Président(e)), rappelle aux membres de l’assemblée/ du conseil que par délibération du … (à compléter), l’assemblée/le conseil avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation, à adhésion facultative, en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé.

A l’issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) / RELYENS.

La convention de participation prendra effet à compter du 1er janvier 2026 pour une durée maximale de 6 ans (jusqu’au 31/12/2031), prorogeable 1 an pour motif d’intérêt général.

Il appartient à l’assemblée/au conseil de se prononcer sur l’adhésion à la convention de participation en santé souscrite par le CDG17.

Le Conseil / l’assemblée, après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents *(ou :* par ...... voix pour, par ...... voix contre et par ...... abstention(s)*)*

**DÉCIDE**

* D’adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d’assurance souscrit par le CDG17 auprès du groupement MNT/Relyens, pour le risque santé, à effet du 1er janvier 2026 ;
* D’accorder exclusivement une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à ladite convention de participation portant sur le risque santé ;
* De fixer le niveau de participation mensuelle brute, dans la limite de la cotisation versée par l’agent, comme suit : …… par agent et par mois (montant en euros : minimum de 15 euros) ;

ou

* De fixer et moduler le niveau de participation mensuelle brute, dans la limite de la cotisation versée par l’agent, et dans un but d’intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents et, le cas échéant, leur situation familiale, de la manière suivante :……………. (Indiquer le détail complet, montants de participation selon le critère retenu) ;
* D’autoriser le Maire/le Président à signer tous les documents utiles à l’adhésion à la convention de participation et à son exécution ;
* D’inscrire au budget les crédits annuels nécessaires.

Fait à ......, le ......

prénom, nom et qualité du signataire

– Transmis au représentant de l'État le : ...... (Date de transmission)

– Publié le : ...... (Date de publication)